

## Vente d'un appartement loué

## Par **petitefée**, le **27/07/2008** à **19:20**

il y a 16 ans j'ai acheté un appartement que j'ai mis en location pendant 11 ans mon locataire a décidé de partir, je ne souhaite plus le louer et j'envisage de le vendre très vite mais vu que j'habite chez ma mère la vente va t'elle être considérée comme une vente d'une résidence secondaire ? je sais que les frais se montent à 27%

je vous remerçie de m'éclaire sur la question cordialement

## Par juliendu44, le 27/07/2008 à 19:56

Coucou petitefée,

Au sens fiscal ton appartement est consideré comme residence secondaire tu peux donc une fois ton locataire parti te declarer a cette adresse est faire passer l'appartement pour ta residence principal. Mais tu ne sera pas imposé sur la plus value car les annees permettent d'obtenir des abattements et comme tu es proprietaire depuis 16 ans tu seras de plein droit exoneré de plus value.

Ton notaire te confirmera surementmais il me semble que I on est exoneré de I impot sur les plus value des residences secondaires au bout de 15 ans de proprieté.